

# GRAND-PONT 40 PHŒNIX DU GRAND INCENDIE DE SION

**Sedunum Nostrum 2018**

SOPHIE PROVIDOLI

avec une contribution de PATRICE GAGLIARDI

## Remerciements

- › Madame et Monsieur HELENE et JEAN-PAUL  
MAIRE-DE RIEDMATTEN ainsi que  
Madame SUSANNE PINTO-BRUTTIN pour  
leur accueil chaleureux et le partage généreux  
de leurs connaissances et de leurs souvenirs
- › Monsieur PATRICE GAGLIARDI  
pour les précieux entretiens
- › LAURA BOTTIGLIERI, FRANÇOIS MARIETHOZ et  
MARIA ROHNER du comité de Sedunum Nostrum  
pour leur relecture attentive
- › LA BOURGEOISIE DE SION,  
LES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE SION,  
LES ARCHIVES DE L'ÉTAT DU VALAIS,  
LA MEDIATHEQUE VALAIS  
et LE SERVICE DES BATIMENTS, MONUMENTS ET  
ARCHEOLOGIE DE L'ÉTAT DU VALAIS  
pour la mise à disposition de leurs documents

**Avant-propos: UNE NOUVELLE JEUNESSE  
POUR UN APPARTEMENT D'ÂGE RESPECTABLE**

PAR HELENE MAIRE DE RIEDMATTEN 4

**LE GRAND-PONT ET JEAN-JOSEPH ANDENMATTEN 6**

**LA MAISON PIERRE-HYACINTHE DE RIEDMATTEN  
AU GRAND-PONT 10**

La construction à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle 10

Encart: LES RIEDMATTEN DE MÜNSTER 16

Les partages du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle 19

L'appartement Maire-de Riedmatten 20

**RENOVATION DE LOGEMENTS DANS  
LA VIEILLE VILLE DE SION PAR PATRICE GAGLIARDI 29**

## UNE NOUVELLE JEUNESSE POUR UN APPARTEMENT D'ÂGE RESPECTABLE

Témoign d'une longue histoire qui a vu passer plusieurs générations de la famille DE RIEDMATTEN, depuis sa construction dans les années 1790, après le Grand incendie de Sion du 24 mai 1788, qui a détruit la plupart des bâtiments de la rue du Grand-Pont, l'appartement du 2<sup>e</sup> étage du Grand-Pont 40 connaît une nouvelle jeunesse, qui lui permettra d'affronter avec sérénité les décennies à venir.

D'abord régulièrement habité par une seule famille, le bâtiment a été partagé, après le décès d'ANTOINE DE RIEDMATTEN, en 1897, entre ses trois fils, ARMAND, RAOUL et AUGUSTE qui se sont vus attribuer un étage à chacun.

Le deuxième étage a été dévolu à ARMAND, qui avait un grand train de famille, puisqu'il était père de dix enfants. A son décès, en 1926, l'appartement est revenu à son fils LOUIS.

L'appartement a subi des transformations pour en améliorer le confort, en 1941, année du mariage de mon père LOUIS. Il n'y a pas eu de vraies rénovations depuis lors, à part une modernisation de la cuisine et la pose de nouvelles tapisseries dans les chambres à coucher.

A noter aussi, dans les années soixante, le remplacement du chauffage au charbon qu'il fallait chercher à la cave par un chauffage central avec la pose de radiateurs dans les grandes pièces.

L'héritage, en 2015, au terme d'un partage successoral compliqué, de ce bel appartement construit par mon aïeul PIERRE-HYACINTHE DE RIEDMATTEN en 1798, appartement dans lequel mon père a passé la quasi-totalité de son existence et dans lequel j'ai tant de précieux souvenirs d'enfance, d'adolescence et de chaleureuses réunions familiales, a bien sûr été une grande joie.

Pourtant, l'appartement nécessitait à l'évidence une entière et profonde restauration, les derniers travaux sérieux qui y avaient été effectués remontant à 1941. Il était d'emblée parfaitement clair qu'une telle opération serait compliquée, onéreuse et non rentable. À la joie a succédé l'interrogation. Que faire: vendre ce bien, ou se lancer dans l'aventure de la restauration?

Divers facteurs nous ont conduits, mon mari et moi, à relever le défi de cette rénovation. D'abord, l'attachement à ce lieu dont nous ne pouvions que très difficilement envisager de nous séparer. Ensuite, la bonne entente régnant entre les copropriétaires (l'immeuble du Grand-Pont 40 et 42 est divisé en 15 PPE et 5 propriétaires) qui, au cours des huit dernières années, se sont accordés pour entreprendre la réfection complète du toit, des quatre façades et du chauffage, ainsi que l'installation d'un ascenseur. Enfin, l'exemple donné par la ville de Sion, qui a magnifiquement réaménagé divers lieux, et la rue du Grand-Pont en particulier.

L'aventure en a véritablement été une, dès lors que les surprises et les contraintes ont été nombreuses, parfois décourageantes. Mais nous avons eu le privilège de bénéficier de compagnons de haute qualité:

- › M. PATRICE GAGLIARDI, architecte dont la compétence en matière de rénovation est avérée et précieuse,
- › M. EDOUARD CANELLINI, qui a été un directeur des travaux infatigable, très présent et attentif,
- › tous les artisans qui sont intervenus ont fait preuve d'une qualification professionnelle et d'un engagement hors du commun, avec une mention spéciale pour les parqueteurs.

Nous leur exprimons ici notre vive reconnaissance.

HELENE MAIRE DE RIEDMATTEN

<sup>1</sup> SBMA, archives MH, 136/3082.1, SOPHIE PROVIDOLI, Appartement Maire-de Riedmatten – Grand-Pont 40, 09.2017.

<sup>2</sup> SBMA, archives MH, 136/3082.1, Atelier Saint-Dismas, Rapport de sondages – appartement Maire-de Riedmatten, 12.12.2016.

<sup>3</sup> Pour le développement du Grand-Pont, voir Musées cantonaux du Valais, Archives communales de Sion (éd.), 1788-1988. *Sion la part du feu*, Sion, 1988; SOPHIE PROVIDOLI, «Le développement urbain de Sion», dans *Domus Antiqua* (éd.), Brochure de l'assemblée générale, 26.08.2017.

La maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten, édifiée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à la rue du Grand-Pont, se situe dans la zone «vieille ville» constituée par la Ville de Sion dans le but de conserver l'image d'ensemble du noyau historique séduonois, délimité par le tracé des anciens remparts médiévaux. Avant toute transformation d'un bâtiment sis dans cette zone, une demande doit être soumise à une commission consultative composée d'architectes et d'un(e) historien(ne) de l'art désigné(s) par la Municipalité, la commission Vieille Ville.

Au printemps 2016, HELENE et JEAN-PAUL MAIRE-DE RIEDMATTEN mettent à l'enquête un projet de transformation de leur appartement situé au deuxième étage de la maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. A la demande de la commission Vieille Ville, le Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie fait effectuer à l'interne une analyse de la valeur de l'objet<sup>1</sup>. Cette dernière est complétée par une analyse chronologique des revêtements peints, effectuée par l'Atelier de restauration Saint-Dismas<sup>2</sup>.

## LE GRAND-PONT ET JEAN-JOSEPH ANDENMATTEN

La rue du Grand-Pont, dans laquelle est sise la maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten, est une ancienne artère principale de la ville de Sion. Cet axe se développe dès la fin du Moyen Age, lorsque la Bourgeoisie gagne en importance politique et commence à influencer le développement urbain de la ville médiévale<sup>3</sup>. La création de l'actuelle rue du Grand-Pont par couvremment progressif de la Sionne est un exemple important de la restructuration du lieu. Au Moyen Age encore, la rivière est surmontée de bâtiments et joutée, de chaque côté, d'étroites ruelles et de rangées de bâtiments. Lors des crues, les constructions qui enjambent la Sionne menacent de s'effondrer. Dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la Bourgeoisie acquiert

<sup>4</sup> Pour la reconstruction de Sion par JEAN-JOSEPH ANDENMATTEN, voir DOMINIQUE STUDER, «Sion après le grand incendie de 1788: le nouveau visage de la ville», dans *Sion, la part du feu*, op. cit., p.83-123.

ces bâtiments et procède à leur démolition afin de redonner plus de place à la rivière, d'augmenter la sécurité et de créer une nouvelle rue du marché plus spacieuse. Environ cent ans après le début de ces travaux, la Sionne est pour moitié recouverte d'une large rue sur laquelle le marché peut se tenir et s'étendre sans entraves. La Bourgeoisie édifie sur la place du Marché son nouvel Hôtel de Ville (1657-1665) ainsi que l'auberge du Lion d'Or (1681-1688). Désormais, la ville de Sion, plutôt paysanne et artisanale jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, prend un aspect plus urbain.

Le 24 mai 1788, presque toute la moitié nord de la ville subit un incendie dévastateur. La catastrophe est, malgré les importants dégâts, une opportunité de se libérer du tissu urbain médiéval, aux ruelles étroites et sinueuses. Les bâtiments touchés par le feu sont rachetés par îlots par des familles bourgeoises et patriciennes aisées qui rasant les immeubles pour les remplacer par d'imposantes résidences.

JEAN-JOSEPH ANDENMATTEN (1754-1829), maçon-entrepreneur-architecte autodidacte, joue, à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un rôle essentiel dans la reconstruction des quartiers détruits lors du grand incendie de Sion<sup>4</sup>. Dans la rue du Grand-Pont, il réalise plusieurs maisons d'habitation et introduit un nouvel alignement. Aujourd'hui, les façades baroques et néo-classiques, typiques de ce bâtisseur, constituent une composante essentielle de l'aspect de la vieille ville [FIG. 1 Le marché sur le Grand-Pont en 1899. Au centre, la maison Andenmatten-Bruttin achevée en 1792 par JEAN-JOSEPH ANDENMATTEN. AUGUSTIN DE RIEDMATTEN, Médiathèque Valais – Martigny] [FIG. 2 Le Grand-Pont en 2018. En avant-plan, peinte en rose, on reconnaît la maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten, achevée en 1794 par JEAN-JOSEPH ANDENMATTEN. Le maçon-entrepreneur-architecte réalise également les maisons de Torrenté et Pierre-Adrien de Riedmatten, situées en amont de la maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. © SOPHIE PROVIDOLI]

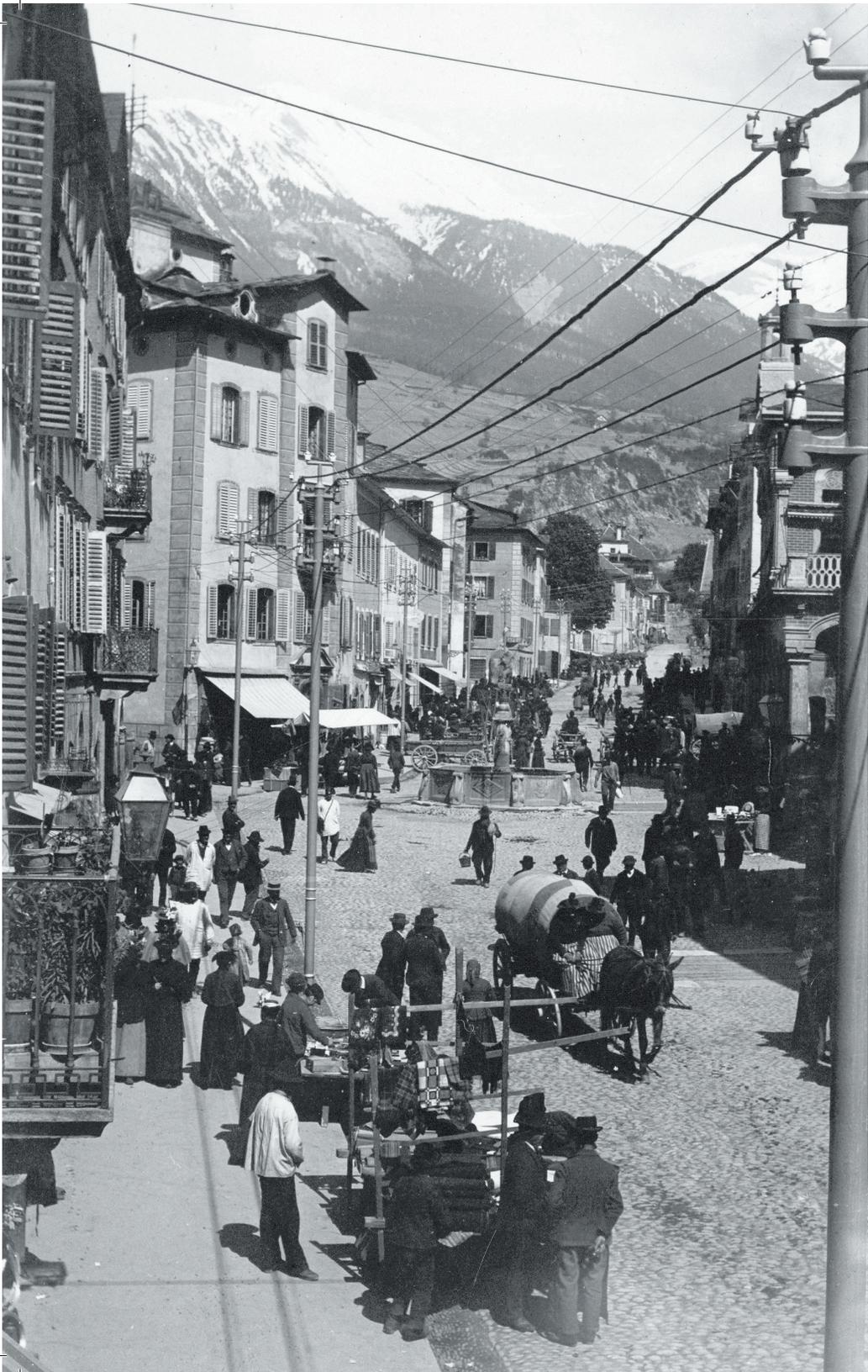


FIG. 1



G. 1

FIG. 2

<sup>5</sup> Ibidem.

<sup>6</sup> Pour l'historique de l'acquisition des ruines et de leur reconstruction, voir **STUDER**, «Sion après le grand incendie», dans *Sion, la part du feu*, op. cit., p.83-123.

Né à Saas-Balen, **JEAN-JOSEPH ANDENMATTEN** apprend sa profession en observant les édifices baroques du Haut-Valais, aux formes sobres, proches du baroque italien teinté de classicisme. Le couvent des Jésuites à Brigue (1663-1673) ou l'église funéraire de Ringacker à Loèche (1690-1694) font partie de ses objets d'étude. Le baroque classicisant est une constante dans l'œuvre d'**ANDENMATTEN** qui participe non seulement à la reconstruction de Sion après 1788, mais réalise également l'église des Jésuites, sur le flanc occidental de la colline de Valère (1807-1816), l'église d'Arbaz (1819-1821, démolie en 1928) et la célèbre église circulaire de Saas-Balen (1809-1812)<sup>5</sup>.

### **LA MAISON PIERRE-HYACINTHE DE RIEDMATTEN AU GRAND-PONT**

#### **La construction à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle**

La maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten, composée de quatre niveaux sur caves et de combles sous un toit en demi-croupe, présente les caractéristiques principales des autres constructions de **JEAN-JOSEPH ANDENMATTEN** à Sion: forte symétrie et grande simplicité de forme associées à des accents plus élaborés mis en œuvre dans les pignons-lucarnes, les consoles et les garde-corps des balcons ainsi que les encadrements et vantaux des portes principales.



FIG. 3

Le bâtiment achevé en 1794 remplace quatre maisons mitoyennes détruites lors du grand incendie, sises dans la partie supérieure du Grand-Pont<sup>6</sup> [FIG. 3 **Vue du Grand-Pont, peu avant l'incendie de 1788. Dessin à la plume, ANTOINE-GABRIEL DE TORRENTE, vers 1785, détail. Les bâtiments détruits lors du grand incendie et remplacés par la maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten sont indiqués en jaune.** Bourgeoisie de Sion, Hôtel de Ville, salle bourgeoisiale]. Les nouveaux propriétaires sont PIERRE-HYACINTHE DE RIEDMATTEN (1749-1811) qui achète le 16 avril 1790 les ruines des deux bâtiments au sud, le boulanger THOMAS FELCKLIN qui garde les restes de sa maison, et JEAN-JOSEPH ANDENMATTEN qui acquiert les ruines du quatrième bâtiment, au nord, afin de pouvoir l'intégrer à la reconstruction de l'ensemble. En 1800, le maître-maçon revend sa part à CECILE DE TORRENTE [FIG. 4 **Vue du Grand-Pont. Dessin à la plume, par ANTOINE DE TORRENTE, vers 1820. A hauteur de la maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten (indiquée en jaune), la Sionne n'est toujours pas couverte. PIERRE-LOUIS DE RIEDMATTEN, fils de PIERRE-HYACINTHE, dirigera les derniers travaux de couverture de la Sionne.** AEV, Fonds Augustin de Riedmatten, P 386/1].

Dès l'achèvement du bâtiment, PIERRE-HYACINTHE DE RIEDMATTEN quitte son domicile dans le quartier de Sitta pour s'installer avec sa famille au Grand-Pont, centre du pouvoir bourgeoisial en pleine mutation urbanistique.

La maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten affiche une longueur impressionnante [FIG. 5 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Vue de la façade ouest sur la rue du Grand-Pont.** © FRANÇOIS MARIETHOZ].



FIG. 4



FIG. 5





FIG. 6



<sup>7</sup> Henry DE RIEDMATTEN, «Herkunft und Schicksal einer St. Niklauser Familie: die RIEDMATTEN», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, Bd. XII, 1964, p. 529-561.

La structure horizontale est allégée à l'aide de trois pignons qui subdivisent en trois corps la façade principale donnant sur rue. Le corps central regroupe trois travées de fenêtres, les corps latéraux en regroupent chacun cinq [FIG. 6 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Elévation de la façade principale (ouest), donnant sur le Grand-Pont. Le bâtiment se distingue par une grande sobriété, typique de l'œuvre de JEAN-JOSEPH ANDENMATTEN. Les devantures de boutique au rez-de-chaussée viennent assouplir quelque peu la stricte symétrie de l'immeuble.** AC Sion, MAE 4209]. Ces travées rythment la façade de manière symétrique et affichent des encadrements de fenêtre à arc surbaissé, ni saillant ni mouluré, à l'image de toute la façade qui se caractérise par un décor sobre. Les tablettes de fenêtre au profil curviligne, les consoles moulurées et les garde-corps en fer forgé des balcons, les encadrements des portes à arc en plein cintre en tuf, à agrappe, posé sur montants à imposte, les battants de porte sculptés ainsi que le pignon central à volutes et *oculus* apportent des touches ornementées [FIG. 7 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Façade ouest. Détail montrant la porte d'entrée du corps de bâtiment sud et une tablette de fenêtre au profil curviligne.** © FRANÇOIS MARIETHOZ]. Les intérieurs s'articulent autour de deux cages d'escaliers, accessibles par les deux portes principales de la façade donnant sur le Grand-Pont. Toutes les deux desservent le corps dans lequel elles s'inscrivent et, en alternance, le corps central du bâtiment.

## LES RIEDMATTEN DE MÜNSTER

PIERRE-HYACINTHE est issu de la branche des RIEDMATTEN de Münster, descendante de l'évêque ADRIEN I<sup>er</sup> DE RIEDMATTEN (1529-1545).

En 1534, probablement sur son lit de mort, MARGUERITE IM WINKELRIED-GSPON de Münster confesse que son fils adulte, PIERRE GSPON, est en réalité l'enfant naturel d'ADRIEN DE RIEDMATTEN. Ce dernier ne réfutant pas l'allégation, PIERRE GSPON devient alors PIERRE DE RIEDMATTEN et fonde la lignée des RIEDMATTEN de Münster<sup>7</sup>.



FIG. 7

<sup>8</sup> Ibidem.

<sup>9</sup> *Le Confédéré du Valais*, 26.04.1866; *Gazette du Valais*, 26.04.1866; AEV, Fonds Joseph de Lavallaz, note nécrologique sur MR. PIERRE-LOUIS DE RIEDMATTEN, P1284.

<sup>10</sup> AEV, Fonds Pierre de Riedmatten 7, Notes sur ANTOINE DE RIEDMATTEN, 7/1.

La famille appartient sous l’Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) à l’élite patricienne du dizain de Conches. Ses représentants accèdent aux charges politiques et religieuses les plus importantes du dizain et de la république des Sept Dizains (1613-1798), notamment six évêques, près de vingt chanoines du Chapitre cathédral, deux grands baillis et seize gouverneurs de Monthey. PIERRE-HYACINTHE DE RIEDMATTEN est lui-même capitaine du dizain de Conches, gouverneur de Monthey et colonel du Bas-Valais<sup>8</sup> [FIG. 8 **Détail du tableau armorié du château de Monthey sur lequel figure PIERRE-HYACINTHE DE RIEDMATTEN. Le tableau liste les 132 gouverneurs de Monthey, de 1536 jusqu’à l’indépendance du Bas-Valais en 1798.** © SOPHIE PROVIDOLI].

Les descendants de PIERRE-HYACINTHE continuent au XIX<sup>e</sup> siècle à influencer le paysage politique et participent activement à la construction du Valais. PIERRE-LOUIS (1780-1866), fils de PIERRE-HYACINTHE, occupe les charges les plus hautes de la ville de Sion et contribue à son développement urbain. La fin des travaux de couverture de la Sionne est réalisée sous sa direction<sup>9</sup>. ANTOINE (1811-1897), fils de PIERRE-LOUIS, est, entre autres, membre du Conseil bourgeoisial et du Conseil municipal de Sion, député du district au Grand Conseil valaisan, membre du gouvernement provisoire (1847-1848), conseiller d’Etat et conseiller national<sup>10</sup>.



FIG. 8

<sup>11</sup> Société Suisse des Ingénieurs et architectes (éd.), Canton du Valais, Zurich (La Maison Bourgeoise en Suisse, Vol. 27), 1935, Pl. 48, p. XXI.

## Les partages du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle

PIERRE-LOUIS et ANTOINE, fils et petit-fils de PIERRE-HYACINTHE DE RIEDMATTEN, habitent avec leur famille la maison du Grand-Pont dont les trois étages sont entièrement rachetés par les RIEDMATTEN au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment constitue dès lors une seule demeure familiale.

ANTOINE et son épouse STEPHANIE ASSELIN DE CREVECŒUR (1823-1905), issue de la noblesse française, sont à l'origine de l'un des noms donnés au bâtiment: maison de Riedmatten-de Crèvecœur. Cette variante est reprise, entre autres, dans la série *La Maison Bourgeoise en Suisse*, publiée au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui présente les maisons bourgeoises des différents cantons, du Moyen Age jusqu'en 1850<sup>11</sup>.

Le couple a douze enfants, dont les fils ARMAND (1848-1926), RAOUL (1849-1936) et AUGUSTE (1862-1911) [FIG. 9 **Extrait de l'arbre généalogique de la famille DE RIEDMATTEN. On reconnaît, en jaune, «PIERRE JOHANNES VALENTIN HYACINTHE DE RIEDMATTEN» et son épouse «ROTE DE BONS PATIENCE» ainsi que leurs descendants ayant habité la maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten au Grand-Pont. L'arbre se termine par les enfants d'ANTOINE et de STEPHANIE DE RIEDMATTEN-CREVECŒUR. AEV, Vieux-Monthey, 843].**

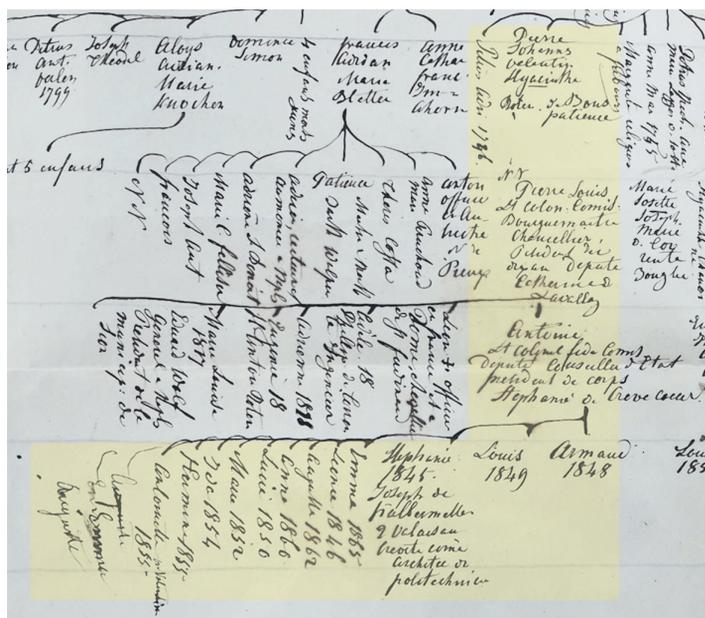


FIG. 9

<sup>12</sup> Entretiens SOPHIE PROVIDOLI avec HELENE MAIRE-DE RIEDMATTEN et SUSANNE PINTO-BRUTTIN, 08.09.2016 et 08.2018.

<sup>13</sup> *Ibidem*.

A la mort d'ANTOINE en 1897, les frères se partagent la maison. RAOUL hérite du troisième étage, ARMAND du deuxième et AUGUSTE du premier. Les combles sont partagés entre les trois. Chaque étage est transformé en appartement. Celui du premier est vendu peu après à des tiers<sup>12</sup>.

A la mort d'ARMAND DE RIEDMATTEN, en 1926, ses fils jumeaux, LOUIS (1907-1988) et JEAN (1907-1991), héritent de l'appartement du deuxième étage. Ils le partagent en deux logements qu'ils louent, en condamnant la porte nord du salon. LOUIS rachète plus tard la part de son frère et devient ainsi l'unique propriétaire du deuxième étage. En 1941, il s'installe avec son épouse MARIE-MADELEINE CÆSCH dans l'appartement sud, plus grand (occupant les volumes sud et central du bâtiment), qui est aujourd'hui propriété de la fille de LOUIS, HELENE MAIRE-DE RIEDMATTEN<sup>13</sup>.

### L'appartement Maire-de Riedmatten

L'appartement Maire-de Riedmatten est un rare exemple d'architecture intérieure de l'après-grand incendie de Sion (1788) dans la rue du Grand-Pont. Il se distingue par une substance originale particulièrement bien conservée, tout en affichant des éléments plus récents qui témoignent des diverses transformations du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui [FIG. 10 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Plan du deuxième étage, avant la restauration de 2018. En jaune, l'appartement Maire-de Riedmatten. La distribution des pièces correspond à celle employée jusqu'en 2017. PATRICE GAGLIARDI architectes sa, Sion**].

L'appartement s'articule autour du hall d'entrée qui était, à l'origine, sans séparation avec la cage d'escalier [FIG. 11 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, avant la restauration de 2018. Une cloison sépare, vers 1897, l'appartement de la cage d'escalier. Désormais, afin de pouvoir transporter des objets encombrants par la cage d'escalier, il est nécessaire d'entrer et de ressortir dans l'appartement ; d'où**

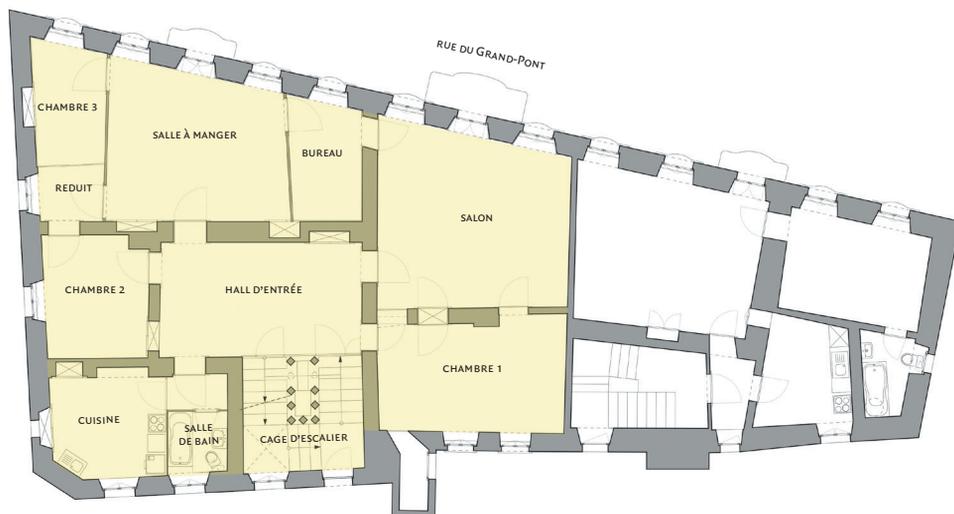


FIG. 10

**la présence de deux portes dans la cloison séparatrice.** © Etat du Valais, SBMA, ROBERT HOFER]. L'organisation des espaces avec la partie jour à l'ouest, donnant sur le Grand-Pont, reflète l'organisation de l'habitat bourgeois de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup> siècle.

En continuation de la cage d'escalier, le hall est pavé de grandes dalles de pierre, typiques des espaces de distribution des maisons baroques en Valais. Le plafond en stuc affiche un simple décor à filets moulurés. Sa gorge périphérique, dont la naissance est marquée par d'autres filets, est réalisée avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle: elle est interrompue par la cloison séparatrice en bois et en verre cathédrale, installée vers 1897 [FIG. 12 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, hall d'entrée, avant la restauration de 2018.** Au fond, à gauche, le salon. A droite, la cloison installée en 1898 pour séparer le deuxième étage de la cage d'escalier. © Etat du Valais, SBMA, ROBERT HOFER].

Le plafond en stuc du salon est réalisé aux environs de 1800, voire durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il porte un



FIG. 11



FIG. 12



<sup>14</sup> SBMA, archives MH, 136/3082.1, Atelier Saint-Dismas, Rapport de sondages – appartement Maire-de Riedmatten, 12.12.2016.

décor de style néo-classique typique de cette époque, se composant de filets de pourtour, de fleurons d'angle et d'une cartouche centrale, conférant à l'espace un caractère d'apparat certain. Le parquet en panneaux, plus élaboré que les revêtements en bois des sols des autres pièces, renforce cet aspect. Son état d'usure semble indiquer qu'il soit d'origine ou ait été posé peu après la création de la maison.

Au début des années 1940, MADELEINE DE RIEDMATTEN-ŒSCH transforme le salon qui se distingue par des boiseries d'appui en faisant poser un papier peint à fond moiré beige, décoré de bouquets en médaillon verts kaki [FIG. 13 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, salon, avant la restauration de 2018.** © Etat du Valais, SBMA, ROBERT HOFER]. L'analyse des revêtements de parois a permis d'identifier deux couches de papier peint plus anciennes<sup>14</sup>. L'une, posée peu après le partage de l'étage en deux logements (1926) recouvre la séparation, l'autre, posée avant 1926, ne s'y retrouve donc pas.



FIG. 13

<sup>15</sup> A ce propos, voir GAETAN CASSINA, «Des goûts et de quelques couleurs en Valais à la fin de l'Ancien Régime: notes d'histoire de l'art», dans *Sion la part du feu*, op. cit., p. 65-81.

A l'image de celles du salon, la plupart des fenêtres de l'appartement sont d'origine. Leur forme en arc surbaissé, les ferronneries, la subdivision des vantaux en de nombreux carreaux de taille relativement petite ainsi que les moulures des croisillons sont de style baroque [FIG. 14 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, avant la restauration de 2018. De gauche à droite : chambre 2 (épars avec gond), chambre 3 (fermeture à espagnolette), salle à manger (vantaux formant un arc surbaissé, subdivisés chacun en dix carreaux).** © SOPHIE PROVIDOLI].

Un certain nombre de portes et de portes d'armoire datent très probablement de la création du bâtiment à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout comme les fenêtres, leurs ferronneries et moulures appartiennent au style baroque – courant qui influence la production artistique valaisanne jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup> [FIG. 15 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, chambre 2, avant la restauration de 2018. Fenêtre et portes à ferronneries et moulures baroques.** © Etat du Valais, SBMA, ROBERT HOFER] [FIG. 16 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, chambre 2, avant la restauration de 2018. Détail de la porte nord montrant la poignée baroque avec sa plaque.** © SOPHIE PROVIDOLI].



FIG. 14





FIG. 15



FIG. 16

<sup>16</sup> SBMA, archives MH, 136/3082.1, Atelier Saint-Dismas, Rapport de sondages – appartement Maire-de Riedmatten, 12.12.2016.

<sup>17</sup> Entretiens SOPHIE PROVIDOLI avec HELENE MAIRE-DE RIEDMATTEN et SUSANNE PINTO-BRUTTIN, 08.09.2016 et 08.2018.

<sup>18</sup> AEV, Fonds Louis de Riedmatten, 2016/50, 22/82, factures et lettres concernant rénovation, installation, transformation de l'appartement de LOUIS DE RIEDMATTEN, 1939-1967.

Les pièces au sud du salon – le bureau, la salle à manger, la chambre 3 et le réduit – sont séparées par des cloisons en bois. Ces dernières, ainsi que les plafonds en bois, se composent de grands panneaux rectangulaires, peu élaborés, typiques des boiseries d'intérieur du XIX<sup>e</sup> siècle. Les panneaux de la salle à manger sont rehaussés de rectangles aux angles tronqués, motif récurrent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle [FIG. 17 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, salle à manger, avant la restauration de 2018. Au fond, le réduit (à gauche) et la chambre 3 (à droite). La peinture faux-bois est, selon les souvenirs d'HÉLÈNE MAIRE-DE RIEDMATTEN, commandée par MADELEINE DE RIEDMATTEN-OESCH entre 1941 et 1944.** © Etat du Valais, SBMA, ROBERT HOFER].

L'analyse des revêtements peints indique que le bureau existe déjà lors de la création des autres pièces<sup>16</sup> [FIG. 18 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, bureau, avant la restauration de 2018. Au fond, le salon.** © Etat du Valais, SBMA, ROBERT HOFER]. Ces dernières sont aménagées au plus tard aux environs de 1897, lorsqu'ARMAND DE RIEDMATTEN s'installe au deuxième étage avec sa famille. Le parquet à bâtons-rompus respecte l'organisation des pièces.

Les pièces situées à l'arrière de l'appartement – les chambres 1 et 2, la cuisine et la salle de bain – sont en partie aménagées et restaurées dans les années 1940 puis 1960. MADELEINE DE RIEDMATTEN-CËSCH fait installer, en 1941, une cuisine ainsi qu'une salle de bain modernes [FIG. 19 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, cuisine, avant la restauration de 2018.** © Etat du Valais, SBMA, ROBERT HOFER]; auparavant, les toilettes se trouvaient à l'étage sur une petite terrasse extérieure<sup>17</sup>. LOUIS DE RIEDMATTEN et l'hoirie Raoul de Riedmatten installent en 1962 le chauffage à mazout dans le bâtiment, alors plus économique suite aux nombreuses découvertes de gisements de pétrole<sup>18</sup>.

Cette même année, quelques travaux de restauration et de modernisation de la chambre 1, de la cuisine et de la salle de



FIG. 17



FIG. 18



FIG. 19

<sup>19</sup> *Ibidem.*

bain sont entrepris dans l'appartement de LOUIS, sous la direction de son neveu, l'architecte HENRI DE KALBERMATTEN<sup>19</sup>.

Par la suite, l'appartement, habité d'abord seulement par LOUIS puis resté vide après son décès en 1989, n'est plus modifié jusqu'en 2018, ce qui lui a permis d'échapper aux transformations parfois très invasives que subit de manière générale le patrimoine bâti à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Il conserve une matérialité et une volumétrie qui témoignent de sa création à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ainsi que de ses rénovations successives.

L'appartement Maire-de Riedmatten est un rare exemple d'architecture intérieure de l'après-grand incendie de Sion (1788) et de ses adaptations jusque dans les années 1960. Lors du projet de restauration de 2018, la conservation de la substance originale, de la substance ajoutée ainsi que de l'organisation de l'appartement ont présenté une priorité.

## RENOVATION DE LOGEMENTS DANS LA VIEILLE VILLE DE SION

PATRICE GAGLIARDI – architecte

**INVENTAIRE DES CONTRAINTES ET RECONNAISSANCE DES VALEUREUX** Vous êtes l'heureux héritier ou acquéreur d'un grand appartement magnifiquement situé sur le Grand-Pont, avec terrasses sur cour close par les anciens remparts de la ville. ¶ Les pièces sont aussi spacieuses que lumineuses; leur agencement offre une agréable fluidité d'occupation. De beaux parquets revêtent les sols. Les murs des principales chambres et séjours sont habillés de boiseries élégamment moulurées comme les portes et les fenêtres. Un rêve! ¶ Cependant, vous allez le constater, cet héritage immobilier exige une délicate et coûteuse opération de rénovation pour se perpétuer. Le nombre et l'ampleur des contraintes à surmonter s'avèrent ahurissants. ¶ Les conditions cumulatives suivantes doivent être réunies, obtenir l'accord des copropriétaires, de la commission Vieille Ville, du Service des bâtiments et constructions de la Ville (SBC) et du Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA); régler les oppositions et recours éventuels; respecter toutes les normes sécuritaires et constructives en vigueur; et engager un capital dépourvu de rendement.

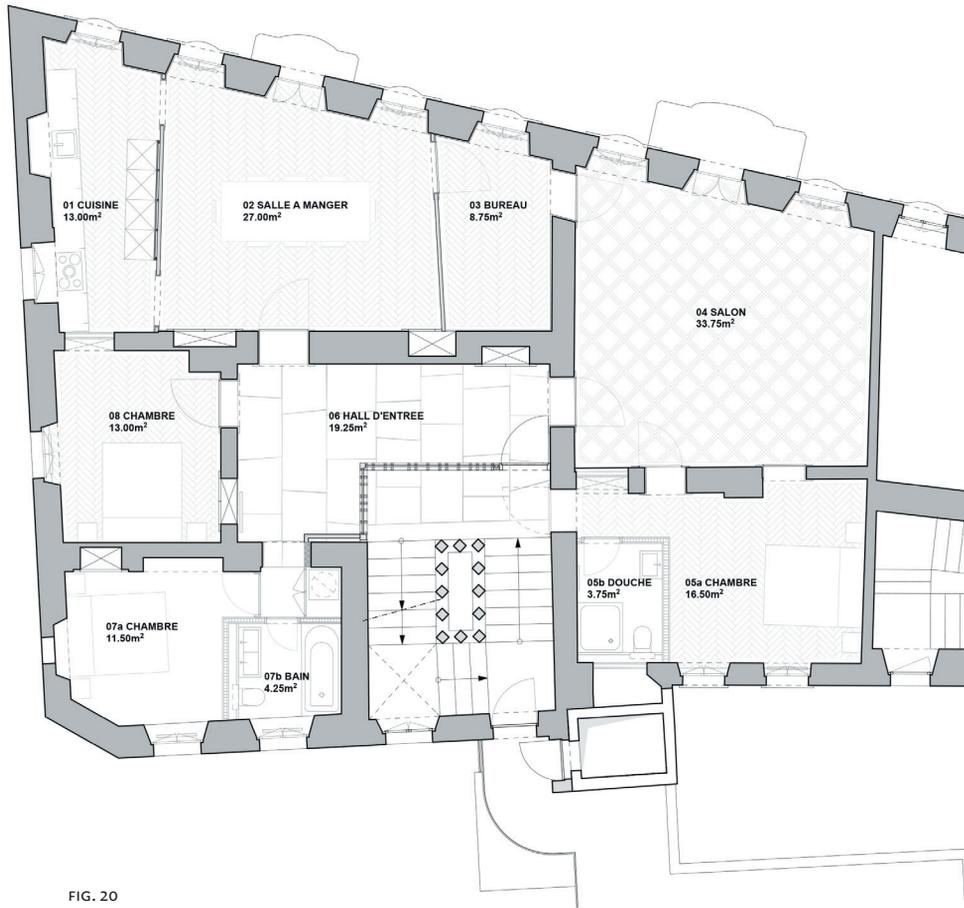


FIG. 20

**COPROPRIETE** Généralement, les grandes maisons de la ville historique, comme la plupart des immeubles de la ville, sont partagées en copropriétés par étage (PPE).

**ACHATS, ECHANGES, NEGOCIATIONS OU DECISION JUDICIAIRE POUR ACCEDER A LA LIBRE DISPOSITION DE L'OBJET A RENOVER** Ces propriétés reviennent, par succession, à des hoirs dont les attentes, affectives ou pécuniaires sont aussi diverses qu'incompatibles. Ce sera le partenaire le plus motivé, le plus endurant et, peut-être, le plus apte à investir financièrement, qui, finalement se retrouvera seul propriétaire de la PPE, donc motivé à investir l'énergie nécessaire. Cette partie de l'opération n'est certainement pas la moins considérable!

**ACCORD DES AUTRES COPROPRIETAIRES** Une fois propriétaire de sa PPE, il s'agit ensuite d'obtenir l'assentiment de tous les autres copropriétaires quant aux interventions sur les murs porteurs ou les infrastructures communes. Le «demandeur» se trouve ainsi en situation défavorable qui privilégie les réticences, prolonge les négociations et augmente les coûts.

[FIG. 20 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Plan de l'appartement Maire-de Riedmatten après la restauration de 2018** PATRICE GAGLIARDI architectes sa, Sion]

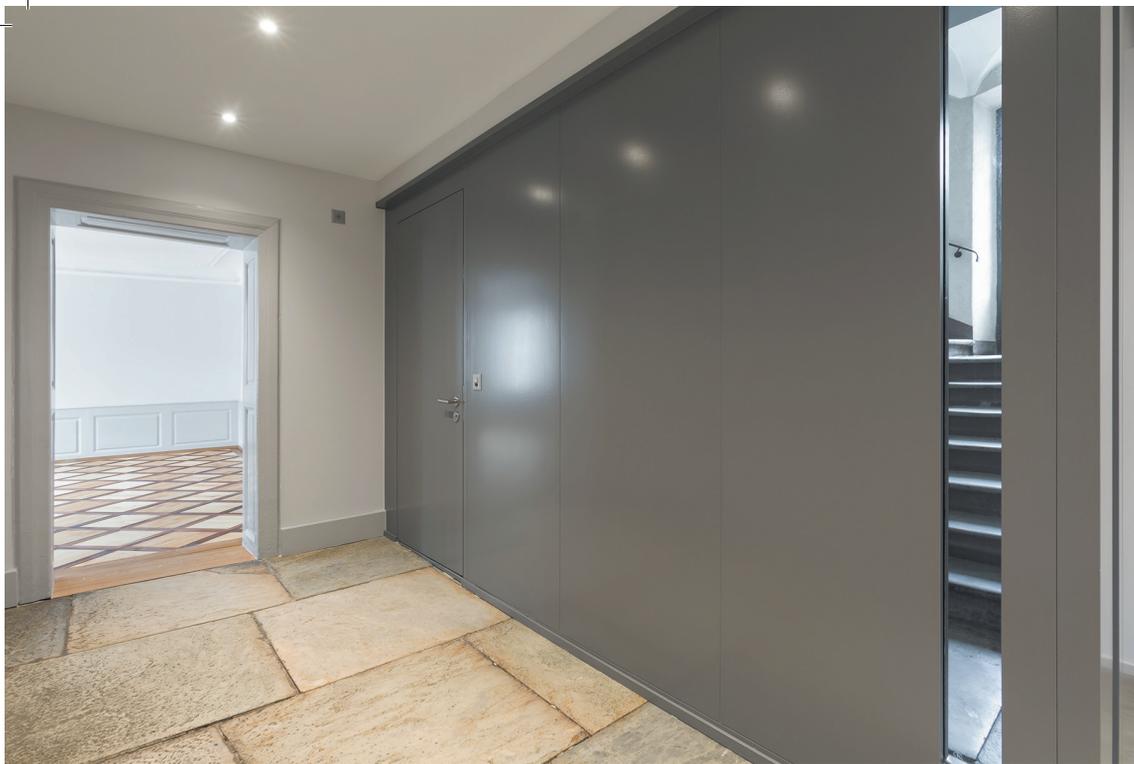


FIG. 21 ET 22

**REGLEMENTS ET DEMARCHES ADMINISTRATIVES** Les permissions internes à la PPE ne constituent que le départ de la phase suivante, l'obtention du permis de construire. Deux instances sont consultées: le Canton et la Municipalité. Le Canton veille à ce que la construction satisfasse à la loi sur les constructions et à son ordonnance. La Commune, elle, est dotée pour la vieille ville et les quartiers anciens, d'une commission ad hoc qui accompagne le requérant et rédige le préavis pour le Conseil communal.

**AVIS D'INTENTION DE REPARER OU RENOVER** Toute intervention dans le périmètre de la vieille ville doit être annoncée au Service des bâtiments et constructions municipal, selon formulaire spécifique. ¶ Cette annonce déclenche la visite des lieux par deux membres de la commission Vieille Ville, composée d'architectes en exercice et d'une historienne de l'art. A la suite de cette visite, la commission, présidée par l'architecte de la ville, transmet au requérant un cahier des charges lui indiquant sa marge de manœuvre, ou dit autrement, les limites de l'intervention envisagée. Notamment, pour l'appartement concerné: > étant donné l'exceptionnelle valeur patrimoniale de l'objet, les travaux s'intégreront à la substance existante et le mettront en valeur > conservation maximale des surfaces historiques > la priorité sera mise sur la restauration > dallage en pierre du hall à conserver, la nouvelle cloison séparant le hall de la cage d'escalier devra être ajourée,

[FIG. 21 Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, hall d'entrée, après la restauration de 2018. La cloison qui sépare la cage d'escalier de l'appartement est remplacée pour des raisons de protection incendie. Ce déplacement permet une meilleure circulation dans la cage d'escalier ainsi qu'un accès séparé à la chambre 1.] [FIG. 22 Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, hall d'entrée, après la restauration de 2018. Dallage et armoire encastrée (au fond, à gauche) d'origine.] © JEAN-PAUL et HELENE MAIRE-DE RIEDMATTEN; photo CELINE RIBORDY





FIG. 23 ET 24

mais résistante (El 30) au feu > parquets à conserver > restauration des plafonds moulurés > toutes les boiseries maintenues et restaurées > les ferrements (poignées, paumelles, serrures, etc.) à conserver > nouvelles fenêtres selon les exigences édictées par la commission Vieille Ville > exigence d'information en cas de découverte intéressante durant les travaux.

**AVANT-PROJET ET PREAVIS DE LA COMMISSION VIEILLE VILLE** L'architecte, fort du cahier des charges obtenu, a conçu un projet qui sera soumis à l'examen de la commission. Finalement, lorsque cette dernière considérera le projet adéquat, elle le transmettra avec préavis positif à l'attention du conseil communal en charge de la décision.

**POUR LE CANTON** C'est le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA), qui, selon l'intérêt historique de l'objet, charge un ou plusieurs de ses collaborateurs pour documenter l'ouvrage, s'entretenir et conseiller le propriétaire et son architecte, éventuellement s'opposer au projet en y émettant des réserves exclusives. Dans ce cas: > **le SBMA, par Madame SOPHIE PROVIDOLI, a effectué une analyse de la valeur de l'objet** > **la commission Vieille Ville s'est appuyée sur cette étude et sur les analyses stratigraphiques pour faire exécuter les travaux de restauration.**

**POUR LES DEUX INSTANCES, CANTON ET COMMUNE** Hormis les aspects patrimoniaux, les instances édilitaires veillent à ce que les normes de protection aux séismes, de protection contre l'incendie, d'isolation thermique, phonique, hauteur des balustrades, etc. soient respectées.

[FIG. 23 Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, chambre 2, après la restauration de 2018. Nouvelle fenêtre «vieille ville» et porte d'origine.] [FIG. 24 Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, bureau, après la restauration de 2018.]

© JEAN-PAUL et HELENE MAIRE-DE RIEDMATTEN; photo CELINE RIBORDY



FIG. 25 ET 26

**OPPOSITIONS ET RECOURS** Lorsque le dossier de demande d'autorisation de construire a passé tous les examens précités, il est soumis à l'enquête publique pendant trente jours durant lesquels les citoyens ou autres associations concernés, de près ou de moins proche, peuvent s'y opposer. Le fondement des oppositions est traité par le juriste communal. Si les raisons invoquées s'avèrent irrecevables, le conseil communal délivre le permis de bâtir qui peut faire l'objet d'un recours. La procédure peut se prolonger jusqu'au tribunal fédéral et durer plusieurs années...

**MAIS ENCORE, RESTENT LES CONTRAINTES TECHNIQUES** Les bâtiments anciens, alors même qu'ils sont bâtis avec d'épais murs de moellons et de robustes charpentes, présentent parfois des faiblesses structurelles en cas de tremblements de terre. L'engagement de travaux relativement importants entraîne l'obligation de renforcer les structures insuffisantes. Ces interventions touchant les murs porteurs peuvent s'avérer invasives et coûteuses. ¶ Les installations sanitaires et de chauffage sont rudimentaires: il faut construire de nouvelles colonnes de chute ou alors «tournicoter» pour rejoindre les installations existantes, en déposant soigneusement les parquets pour les reposer ensuite, après avoir amélioré les isolations thermiques et phoniques. ¶ Les tubes, les fils et le tableau électriques ne correspondent plus aux normes en vigueur, ils sont à remplacer! ¶ Les

[FIG. 25 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, salon, après la restauration de 2018.**] [FIG. 26 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, nouvelle cuisine et ouverture vers la salle à manger et le salon, après la restauration de 2018.**]

© JEAN-PAUL et HELENE MAIRE-DE RIEDMATTEN; photo CELINE RIBORDY



FIG. 27 ET 28

fenêtres doivent être conçues pour satisfaire à la fois aux normes énergétiques et aux exigences esthétiques édictées par la commission Vieille Ville. ¶ Les teintes des façades et les matériaux de couverture devront être agréés par l'architecte de la Ville.

**ET LE FINANCEMENT** Les prêteurs hypothécaires, incontournables pour le financement d'opérations immobilières, calculent leurs risques. L'ampleur du prêt dépend des fonds propres, du pouvoir d'achat actuel et potentiel de l'emprunteur ainsi que de la valeur de rendement de l'immeuble. ¶ Et le franchissement de tous ces obstacles, bien évidemment, aura eu raison du moindre rendement financier parce que les loyers séduisants sont insuffisants à rentabiliser l'investissement nécessaire.

**SANS OUBLIER LES FORTES NUISANCES INHERENTES AUX TRAVAUX** Les travaux peuvent enfin commencer. Avec tout le cortège des nuisances qui les caractérisent, dans le désordre: bruit, poussière, incivilités, encombrements, fissures, injures et autres courriers incendiaires...

Cette implacable énumération des difficultés veut relever le mérite et la précieuse contribution des propriétaires qui engagent leur énergie pour extraire les pépites enfouies dans notre vieille ville. **Leur engagement est digne d'éloge et de gratitude.**

[FIG. 27 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, salle à manger, après la restauration de 2018.**] [FIG. 28 **Maison Pierre-Hyacinthe de Riedmatten. Appartement Maire-de Riedmatten, nouvelle cuisine (anciens réduit et chambre 2), après la restauration de 2018.**] © JEAN-PAUL et HELENE MAIRE-DE RIEDMATTEN; photo CELINE RIBORDY

## CREDITS DES ILLUSTRATIONS

### AC Sion

› MAE 4209 6

### Archives de l'Etat du Valais

› Fonds Augustin

de Riedmatten 4

› Vieux-Monthey, 843 9

### Bourgeoisie de Sion

› Hôtel de Ville,  
salle bourgeoisielle 3

### Etat du Valais, SBMA

› Robert Hofer 11, 12, 13, 15, 17,  
18, 19

### Médiathèque Valais – Martigny

› 1

### CELINE RIBORDY

› 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27,  
28

### FRANÇOIS MARIETHOZ

› 5, 7

### PATRICE GAGLIARDI

› 10, 20

### SOPHIE PROVIDOLI

› 2, 8, 14, 16

© 2018

### Sedunum Nostrum

Direction du projet  
maquette

FRANÇOIS MARIETHOZ

Conception graphique  
mise en page

KARIN PALAZZOLO

[www.krmp.ch](http://www.krmp.ch)

Impression

IMPRIMERIE CONSTANTIN, Sion